



**Vous êtes handicapé :
vous pouvez travailler en milieu ordinaire
ou en milieu protégé**



Qu'est-ce que travailler en milieu ordinaire ?

Quand vous travaillez en milieu ordinaire,
vous êtes salarié ou vous travaillez à votre compte.

Quand vous travaillez à votre compte
vous êtes votre propre patron.

Par exemple, une coiffeuse a son salon de coiffure.
Cette coiffeuse travaille à son compte.
Cette coiffeuse est son propre patron.

Si vous êtes salarié
vous avez signé un contrat de travail.
Vous avez un salaire tous les mois pour faire un travail.



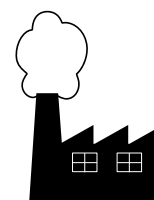
Un salaire est une somme d'argent.
Un salaire est une paie.



En milieu ordinaire, vous pouvez travailler
dans différents endroits.

Vous pouvez travailler dans une entreprise

Une entreprise fabrique des objets
ou propose des services pour les vendre.



Par exemple, une entreprise fabrique des téléphones portables
pour les vendre.

Vous pouvez travailler dans une association



Une association regroupe des personnes.
Ces personnes ont le même but.
Les associations veulent rendre service.
Par exemple, aider les personnes handicapées
et leurs familles.



Les associations peuvent rendre un service payant.
Par exemple, une association peut proposer d'aider
les personnes handicapées à domicile.
Les personnes handicapées paient l'association
pour avoir ce service.

Les associations peuvent salarier des gens.

Vous pouvez travailler chez un artisan



Un artisan a un métier manuel.
Par exemple, les boulangers et les bouchers sont des artisans.
Le boulanger fabrique le pain et le boucher prépare la viande.

Vous pouvez travailler dans la fonction publique

Quand vous travaillez dans la fonction publique
vous travaillez pour l'administration.



Par exemple pour l'État, le département, la mairie ou l'hôpital.

Vous pouvez travailler dans une entreprise adaptée

C'est un type particulier d'entreprise dans le milieu de travail ordinaire.

La majorité des salariés dans les entreprises adaptées est handicapée.

Les entreprises adaptées reçoivent de l'argent de l'État pour employer des travailleurs handicapés.

Qu'est-ce que travailler en milieu protégé ?

Si vous travaillez en milieu protégé vous travaillez dans un ESAT.



Un ESAT est un établissement et un service d'aide par le travail pour les personnes handicapées. Tous les travailleurs des ESAT sont handicapés.



Les travailleurs des ESAT sont en ESAT car ils ne peuvent pas travailler dans une entreprise ordinaire à cause de leur handicap.

Dans les ESAT, le travail est adapté à votre handicap. Vous pouvez réussir plus facilement votre travail.

Dans les ESAT, vous êtes aidé par des moniteurs. Les moniteurs peuvent vous aider dans votre travail ou bien pour d'autres choses.

Par exemple, les moniteurs peuvent vous aider à apprendre à faire les trajets tout seul pour venir travailler.

Qui décide si vous travaillez en milieu protégé ?

Si vous voulez travailler en milieu protégé vous devez faire la demande à la MDPH.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurrelle et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu